



COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE

Palais de la Paix, Carnegieplein 2, 2517 KJ La Haye, Pays-Bas
Tél : +31 (0)70 302 2323 Télécopie : +31 (0)70 364 9928
Site Internet : www.icj-cij.org

Communiqué de presse

Non officiel

N° 2012/1

Le 20 janvier 2012

Le Conseil de sécurité a fixé la date d'élection du successeur de
M. Awn Shawkat Al-Khasawneh, ancien juge et
ancien vice-président de la Cour
internationale de Justice

LA HAYE, le 20 janvier 2012. Le Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies a fixé au vendredi 27 avril 2012 la date d'élection, par le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale, du successeur de M. Awn Shawkat Al-Khasawneh, ancien juge et ancien vice-président de la Cour internationale de Justice (CIJ).

M. Al-Khasawneh avait démissionné de ses fonctions de membre de la Cour après avoir été nommé, l'année dernière, premier ministre du Royaume hachémite de Jordanie par le roi Abdallah II.

Le mandat de M. Al-Khasawneh en tant que membre de la Cour devait venir à expiration le 5 février 2018.

Le membre de la Cour qui sera élu le 27 avril 2012 achèvera le mandat de M. Al-Khasawneh jusqu'en 2018.

Membre de la Cour depuis le 6 février 2000 et réélu à dater du 6 février 2009, M. Al-Khasawneh en a été le vice-président de 2006 à 2009.

Ancien conseiller du roi de Jordanie et conseiller d'Etat pour le droit international, avec rang de ministre (1995), M. Al-Khasawneh a également été chef de la maison royale hachémite entre 1996 et 1998. Membre de la Cour permanente d'arbitrage (CPA) depuis 1999, M. Al-Khasawneh y a notamment été, en 2008 et 2009, arbitre dans le différend opposant le Gouvernement du Soudan et le Mouvement/l'Armée de Libération populaire du Soudan («Arbitrage Abyei»).

La notice biographique de M. Al-Khasawneh est annexée au présent communiqué.

La Cour internationale de Justice (CIJ) est l'organe judiciaire principal de l'Organisation des Nations Unies (ONU). Elle a été instituée en juin 1945 par la Charte des Nations Unies et a entamé ses activités en avril 1946. La Cour a son siège au Palais de la Paix, à La Haye (Pays-Bas). C'est le seul des six organes principaux de l'ONU dont le siège ne soit pas à New York. La Cour a une double mission consistant, premièrement, à régler conformément au droit international les différends d'ordre juridique qui lui sont soumis par les Etats (par des arrêts qui ont force obligatoire et sont sans appel pour les parties concernées) et, deuxièmement, à donner des avis consultatifs sur les questions juridiques qui peuvent lui être soumises par les organes de l'ONU et les institutions du système dûment autorisées à le faire. La Cour est composée de quinze juges, élus pour un mandat de neuf ans par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité des Nations Unies. Elle est assistée par un Greffe, son secrétariat international, dont l'activité revêt, d'une part, un aspect judiciaire et diplomatique et, d'autre part, un aspect administratif. Les langues officielles de la Cour sont le français et l'anglais.

Il convient de ne pas confondre la CIJ, juridiction civile uniquement ouverte aux Etats (au contentieux) et à certains organes et institutions du système onusien (pour la procédure consultative), avec les autres institutions judiciaires, pénales pour la plupart, établies à La Haye et dans sa proche banlieue, comme par exemple le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (ou TPIY, juridiction ad hoc créée par le Conseil de sécurité), la Cour pénale internationale (CPI, la première cour pénale internationale permanente créée par traité, qui n'appartient pas au système des Nations Unies), le Tribunal spécial pour le Liban (ou TSL, organisation judiciaire indépendante composée de juges libanais et internationaux), ou encore la Cour permanente d'arbitrage (CPA), institution indépendante créée en 1899.

Département de l'information :

M. Andreï Poskakoukhine, premier secrétaire de la Cour, chef du département (+31 (0)70 302 2336)

M. Boris Heim, attaché d'information (+31 (0)70 302 2337)

Mme Joanne Moore, attachée d'information adjointe (+31 (0)70 302 2394)

Mme Genoveva Madurga, assistante administrative (+31 (0)70 302 2396)

M. AWN SHAWKAT AL-KHASAWNEH

(juge de 2000 à 2011; vice-président de la Cour de 2006 à 2009)

Né à Amman (Jordanie), le 22 février 1950.

Etudes primaires et secondaires au collège islamique d'Amman. A étudié l'histoire et le droit à l'Université de Cambridge (Queens' College), spécialisation en droit international ; (M.A., LL.M.) ; Honorary Fellow du Queens' College.

Entré en 1975 dans la diplomatie jordanienne. Deuxième, puis premier secrétaire à la mission permanente de la Jordanie auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York (1976-1980). Responsable des organisations internationales et du droit international au ministère des affaires étrangères (1980-1985). Directeur du département juridique du ministère des affaires étrangères (1985-1990). Détaché auprès de la cour royale (1990). Ambassadeur (1992). Conseiller du roi et conseiller d'Etat pour le droit international, avec rang de ministre (1995). Chef de la maison royale hachémite (1996-1998). Nommé premier ministre du Royaume hachémite de Jordanie en 2011.

Membre de la commission royale de Jordanie sur la réforme législative et administrative (1994-1996).

Président du groupe national jordanien sur l'application du droit international humanitaire (1998-2006).

Représentant de la Jordanie à dix-neuf sessions de l'Assemblée générale des Nations Unies (Sixième Commission, chargée des questions juridiques) (depuis 1976). Suppléant du représentant de la Jordanie au Conseil de sécurité (1981-1982). Membre de la plupart des délégations jordaniennes aux réunions tenues de 1980 à 1988 par la Ligue des Etats arabes, le mouvement des pays non alignés et l'Organisation de la conférence islamique. Membre et conseiller juridique de la délégation jordanienne aux pourparlers pour la paix au Moyen-Orient (1991-1994).

Représentant de la Jordanie aux conférences et comités suivants dans le domaine de la codification et du développement progressif du droit international : comité spécial pour l'élaboration d'une convention internationale contre la prise d'otages (1977-1980) ; conférence des Nations Unies sur la succession d'Etats en matière de traités, deuxième session (1978) ; conférence des Nations Unies sur la succession d'Etats en matière de biens, archives et dettes d'Etat (1982). Président du comité de rédaction à la conférence des Nations Unies sur le droit des traités entre Etats et organisations internationales ou entre organisations internationales (1986). Conférence de Rome sur l'élaboration d'une convention pour la répression d'actes illicites contre la sécurité de la navigation maritime (1988).

Membre de la commission arabe du droit international (1982-1989).

Membre de la sous-commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités des Nations Unies (1984-1993). Président de la sous-commission (1993).

Rapporteur spécial de la Commission des droits de l'homme sur les transferts forcés de population considérés sous l'angle des droits de l'homme.

Président de la commission IV de la Conférence générale de l'Unesco (1993).

Membre de la Commission du droit international (1986-1999).

Membre de la Cour permanente d'arbitrage (depuis 1999). Arbitre dans le différend opposant le Gouvernement du Soudan et le Mouvement/l'Armée de Libération populaire du Soudan («l'Arbitrage Abyei») (2008-2009).

Membre de l'International Law Association, président depuis 2003 de l'Islamic Law and International Law Committee de l'association.

Membre du comité de rédaction du *Palestine Yearbook of International Law*.

Membre du conseil du Centre of Islamic and Middle Eastern Law de la School of Oriental and African Studies, Université de Londres.

Enseignement et participation à de nombreux séminaires dans diverses universités, notamment à Oxford, Cambridge, Londres, Genève et en Jordanie.

Publications : trois rapports sur les transferts forcés de population considérés sous l'angle des droits de l'homme présentés à la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités (1993-1997) ; «General Principles and Methods for Executing a New Convention», dans *Environmental Protection and the Law of War* (Londres, New York, 1992) ; «The International Law Commission and Middle East Waters», dans *Waters in the Middle East : Legal, Political and Commercial Implications* (Londres, New York, 1995).

Distinctions : ordre jordanien d'Al-Istiqlal, première classe (1993) ; ordre jordanien d'Al-Kawkab, première classe (1996) ; ordre jordanien d'Al-Nahda, première classe (1996). Grand officier de la Légion d'honneur française (1997).
